

Le 19 décembre, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 19 DÉCEMBRE 2022, À 19h30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy, et les Conseillers : John Abraham, Charles Meunier.

ABSENCE MOTIVÉ : Roland Barnabé et Gerald Teske.

Il est,

Proposé par le conseiller Charles Meunier

Appuyé par la conseillère Lorraine Rochon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l’assemblée est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 3. RÉSOLUTION POUR L’ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025.
- 4. RÉSOLUTION POUR L’ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR 2023
- 5. RÉSOLUTION POUR L’ADOPTION DU TAUX D’INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES POUR 2023
- 6. RÉSOLUTION POUR L’ADOPTION DES TARIFS POUR LE VIDANGE SEPTIQUE.
- 7. RÉSOLUTION POUR MAINTENIR LE STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ
- 8. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
- 9. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE MANDAT A SERVITECH INC., ÉVALUATEURS AGRÉÉS, A PROCÉDER A UNE ÉQUILIBRATION DU ROLE D’ÉVALUATION POUR LE CYCLE TRIENNAL 2024 A 2026
- 10. VARIA
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE SPÉCIALE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-171

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham, **APPUYÉ** par la conseillère Chantal Soucy et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025.**

2022-12-172

Il est
Proposé par le conseiller Charles Meunier
Appuyé par la conseillère Lorraine Rochon

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le programme triennal d’immobilisation 2023-2024-2025, le tout selon le tableau dressé par le Greffier-trésorier et inclus ci-bas.

			COÛT DES PROJETS 2023-2024-2005			TOTAL
PROJET	TITRE	PRIORITE	2023	2024	2025	
2023-01	Réaménagement intersection Route 315 et chemin Papke	1	100 000 \$			100 000 \$
2023-02	Rechargement granulaire et drainage chemin Miller	1	236 315 \$			236 315 \$
2023-03	Achat nettoyeur à haute pression eau chaude/vapeur	2	9 415 \$			9 415 \$
2023-04	Installation de bornes fontaines sèches	1	20 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	80 000 \$
2023-05	Mise à niveau du système téléphonique	3	17 000 \$			17 000 \$
2023-06	Construction Hôtel de ville et salle multifonctionnelle	1	1 606 420 \$	401 540 \$		2 007 960 \$
2024-01	Installation barrière et clôture au Garage municipal	3	30 000 \$			30 000 \$
2024-02	Réfection du pont Mielke	1		100 000 \$		100 000 \$
2024-02	Rehausser un tronçon du chemin Smalian	1		500 000 \$	500 000 \$	1 000 000 \$
			2 019 150 \$	1 031 540 \$	530 000 \$	3 580 690 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
POUR 2023**

2022-12-173

IL EST,

Proposé par la conseillère Lorraine Rochon

Appuyé par le conseiller John Abraham

QUE pour l'année fiscale 2023, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant au 31 décembre, 2023, une taxe générale de 7,5752\$ par mille dollars de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporée au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES
ARRÉRAGES POUR 2023**

2022-12-174

IL EST,

Proposé par le conseiller Charles Meunier,

Appuyé par la conseillère Chantal Soucy,

QUE le taux d'intérêt en vigueur durant l'année 2023 sur les comptes passés dus, soit et est établi à dix-huit pourcent (18%) annuellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DES TARIFS POUR LE
VIDANGE SEPTIQUE.**

2022-12-175

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a adopté le règlement 01-2016 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention des résidences isolées de la municipalité

IL EST,

Proposé par le conseiller Charles Meunier

Appuyé par le conseiller John Abraham

QUE le taux par vidange soit de 260,00\$ incluant les frais s'y rattachant, pour une résidence permanente soit aux 2 ans représentant 130,00\$ par année et pour une résidence saisonnière aux 4 ans représentant 65,00\$ par année et que selon l'article 14 du règlement le taux de vidange sera facturé avec la taxation annuel de 2023 démontrant un item séparé du taux global.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÉOLUTION POUR MAINTENIR LE STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ

2022-12-176

CONSIDÉRANT QUE l'Office québécoise de la langue française nous a transmis en date du 12 décembre 2022, l'avis prévu en vertu de l'article 29.2 de la *Charte de la langue française* à l'effet que la municipalité de Mulgrave-et-Derry ne remplit pas la condition prévue au paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 29.1, afin de conserver son statut de municipalité bilingue;

CONSIDÉRANT QUE cette condition stipule que plus de la moitié des résidentes et résidents de la municipalité doivent être de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT QUE selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, révèle que 37,0% de nos résidentes et résidents ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT QUE la *Charte* prévoit également que sa reconnaissance peut toutefois être maintenue si la municipalité adopte une résolution à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le bilinguisme fait partie intégrante du quotidien de la communauté de Mulgrave-et-Derry;

Il est,

Proposé par le conseiller John Abraham

Appuyé par la conseillère Chantal Soucy

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry déclare, par la présente, notre droit de conserver notre statut bilingue reconnu en vertu des dispositions de la *Charte*, et ce, maintenant et à l'avenir, tel que garanti lorsque ce droit a été accordé lors de l'adoption de la Charte en 1977 ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry considère la reconnaissance de notre Municipalité en vertu de la *Charte* comme essentielle au caractère de la Municipalité et comme le témoignage de la présence historique des citoyens francophones et anglophones dans la municipalité ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry va continuer d'offrir des services à notre population en français et en anglais ;

DE transmettre copie de la présente résolution à l'Office Québécoise de la langue française dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. RÉOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

2022-12-177

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RESOLU ET

Proposé par le conseiller Charles Meunier,

Appuyé par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE le Maire, et le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE MANDAT A SERVITECH INC.,
ÉVALUATEURS AGRÉÉS, A PROCÉDER A UNE ÉQUILIBRATION DU ROLE
D'ÉVALUATION POUR LE CYCLE TRIENNAL 2024 A 2026**

2022-12-178

IL EST,

Proposé par la conseillère Chantal Soucy,

Appuyé par la conseillère Lorraine Rochon,

ET résolu que sur recommandation de Servitech Inc. daté du 7 novembre, 2022, le conseil mandate ces derniers de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal de 2024-2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-179

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Charles Meunier, **APPUYÉ** par le conseiller John Abraham, **QUE** la séance soit levée.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur générale et
Greffier-trésorier par intérim